

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AE64

présenté par

M. Taché, Mme Sebaihi et M. Julien-Laferrière

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« SNU, modification de la doctrine d'emploi des réserves et augmentation de ces dernières, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Service National Universel, outil de militarisation de la jeunesse, va à l'encontre des valeurs citoyennes, notamment d'engagement associatif, politique ou syndical.

Encore dernièrement, 17 jeunes ont été hospitalisés après un bivouac. Cet « incident » succède à de très nombreux cas de malaises, de violences physiques et psychologiques de la part des encadrants. Le SNU a déjà montré ses limites lors des périodes d'expérimentation. Il ne permet en aucun cas de créer des mixités, de construire des moments d'apprentissage au faire-ensemble, c'est-à-dire décider et agir collectivement. Il impose, ordonne, range et ne s'adresse qu'à une partie minoritaire des jeunes.

Nous proposons que le budget du SNU soit ré-alloué à des mesures réellement utiles aux jeunes : nous demandons une allocation d'autonomie de 1063 € par mois, un ticket climat donnant accès à tous les transports en commun du territoire.